Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_53-DE

Ploubezre
PLOUBÊR

EXTRAIT DU REGISTRE

COMMUNE DE PLOUBEZRE

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Ploubezre, régulièrement convoqué en date du 2 juillet 2026, s'est réuni sous la Présidence de Eddy PENVEN, Maire.

Étaient Présents :
Mmes N. LE MEST ; E. POTEL L. FÉGAR ; B. PARANTHOEN ; K. MARIE ; J. COQUILLON ; L. BOURDON ; A. FERCOQ-LE GUEN ; M. P. LE CARLUER, MM. E. PENVEN ; F. MANGARD, C. DUDOIGNON, L. SIMIER, Y. LOSTANLEN, L. KERLÉVÉO, S. PERON, Y. HENRY, É. LAURENT, A. PICHON, V. MÉVEL, M. ZEGGANE, T. JULOU.

Procurations :
H. SIVINIANT, procuration à E. PENVEN
O. LEMESLE ; procuration à L. FÉGAR
A. RONDEAU, procuration à S. PERON,
N. COQUILLON, procuration à J. COQUILLON,

Absents : B. GOURHANT

Nombre de conseillers en exercice	27
Nombre de présents	22
Nombre de votants	26

Secrétaire de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Madame Kristel MARIE

1. FINANCES

A. Tarifs 2026-2027 cantine, garderie, ALSH

2026-53

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de la tarification sociale depuis le 2 septembre 2019. L'aide de l'état s'élève désormais à 3 euros depuis le 1er janvier 2021 par repas facturé à la tranche la plus basse. Depuis le 1er septembre 2024, le tarif à 1 € est accessible aux familles dont le quotient familial est inférieur à 1 000 euros. Pour information, les tarifs ont été augmentés de 3 % en juillet 2025 pour les tranches 2 et 3.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

MAINTENIR la tarification des cantines au quotient familial concernant les enfants de Ploubezre pour l'année scolaire 2026 / 2027 ;

MAINTENIR les tarifs de l'année précédente ;

APPROUVER ces tarifs pour l'année scolaire 2026 / 2027

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_53-DE

Quotient Familial	Tranche 1 Jusqu'à 1 000 €	Tranche 2 De 1 001 € à 1 500 €	Tranche 3 Plus de 1 500 €
Repas enfant Ploubezre	1 €	2,86 €	3,18 €
Repas enfant extérieur	3.65 €		
Repas occasionnel	3.93 €		
Repas adulte (employés communaux, enseignants, intervenants, élus)	5.59 €		

B) Tarifs garderie :

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle tranche (tranche 3) de quotient familial de facturation a été créée en juillet 2025 avec un nouveau tarif. Par ailleurs, les quotients ont été harmonisés avec ceux de la cantine sans augmenter les tarifs déjà existants.

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

MAINTENIR les tarifs de l'année précédente ;
APPROUVER ces tarifs pour l'année scolaire 2026 / 2027

Formule	Tranche 1 QF Jusqu'à 1 000 €	Tranche 2 QF De 1 001 € à 1 500 €	Tranche 3 QF Plus de 1 500 €
matin : 7 h 30 – 8 h 35	0,75 €	1,17 €	1,40 €
soir : 16 h 30 – 18 h 30	1,13 €	1,74 €	1,95 €
matin + soir :	1,50 €	2,25 €	2,55 €

Monsieur le Maire propose le maintien du dispositif selon lequel :
- Tout enfant qui sera en garderie sans bulletin d'inscription se verra facturé forfaitairement 5 € par enfant et par tranche commencée d'une demi-heure.
- Tout dépassement de l'horaire de garderie, le soir, sera facturé forfaitairement 15 € par enfant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce maintien.

C) Tarifs de Centre Aéré / ALSH de l'année scolaire :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels des centres de loisirs de Ploubezre. Il précise qu'il existe deux tarifs : l'un pour le centre de loisirs du mercredi, l'autre pour les centres de loisirs des petites vacances et d'été. Il propose de maintenir les tarifs de toutes les tranches

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202113-20260710-2026_53-DE

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

MAINTENIR les tarifs de l'année précédente ;

APPROUVER ces tarifs pour l'année scolaire 2026 / 2027, période allant du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

(1) QF	Tranche 1 Jusqu'à 550 €	Tranche 2 de 551 € à 750 €	Tranche 3 de 751 € à 950 €	Tranche 4 de 951 € à 1500 €	Tranche 5 Plus de 1500€
Tarif / journée (2) repas compris de 7 h 30 à 18 h 30	7,77 €	9,63 €	12,00 €	14,42 €	16,55 €
Tarif / journée du mercredi repas compris Ouverture de 7 h 30 à 18 h 30	7,77 €	9,63 €	12,00 €	14,42 €	16,55 €
Tarif ½ journée du mercredi de 7h30 à 12h30 (maxi)	3,00 €	3,72 €	4,62 €	5,56 €	6,40 €

- (1) + 13 € par nuitée et par enfant participant à la semaine camping des moyens ou des grands.
- (2) Tarif applicable sur des forfaits de 3, 4 ou 5 jours uniquement, ou pour les cas dérogatoires (maladie, ...).

À Ploubezre, le vendredi 10 juillet 2026

Le Maire,

Eddy PENVEN

Le secrétaire,

Kristel MARIE



